

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement no 586



Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que lors d'une séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 586 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU EN PARTIE DES DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le mardi **3 décembre 2024 à 18h**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet de la Ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/règlementation/projets de règlement).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 NOVEMBRE 2024.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière